

## COUR SUPRÊME DU YUKON

---

DIRECTIVE DE PRATIQUE  
GÉNÉRALE-8

*Comment s'adresser à la Cour*

---

On peut s'adresser aux juges en utilisant les expressions suivantes : Monsieur le juge, Madame la juge ou Votre Honneur.

Les ordonnances peuvent continuer de renvoyer aux expressions Monsieur le juge ou Madame la juge, selon le cas.

Le juge Veale  
15 janvier 2016